



28 d, rue de la Rotonde - 25000 BESANÇON

Contacts : 03 81 50 60 07 - 06 68 50 91 62

chaprais@gmail.com - vivreauxchaprais.canalblog.com - www.chaprais.fr

PROMOGIM

Direction Régionale

19 Avenue Albert Camus

21000 DIJON

Besançon le 20 décembre 2013

Objet : Votre courrier en date du 17/12/2013

Monsieur le Directeur,

Nous avons bien reçu votre courrier cité en objet en réponse à celui que nous vous avons adressé le 6/12/13.

Celui-ci nous a surpris sur plusieurs points. Et sans vouloir polémiquer avec vous, nous tenons à les reprendre.

Tout d'abord, nous vous avons indiqué : « *Nous avons bien patienté jusqu'alors en attendant la fin de vos travaux* » malgré le fait que « *la construction de votre immeuble ait entraîné de nombreux problèmes aux riverains* ».

Or, tout en reconnaissant que vos travaux, dans le contexte urbain que nous connaissons « *occasionnent quelques nuisances aux proches riverains* » vous notez « *... Aucune plainte n'est à observer à notre rencontre....* »

Vous ignorez les nombreuses démarches de particuliers et de notre association quant à l'état du passage Rambaud, avec ses plaques métalliques glissantes, l'occupation abusive par les camions des entreprises, le blocage total du passage à certains moments et l'obligation pour les piétons de passer par la cour privée d'une copropriété voisine, sans que, à notre connaissance, vous en ayez obtenu l'autorisation, etc.

Vous nous encouragez donc, si vous venez à construire de nouveau dans le quartier, à déposer et à multiplier les plaintes, dès lors que la réglementation ne sera pas respectée.

Nous connaissons parfaitement l'arrêté municipal qui a été pris vous autorisant à utiliser les quelques places de stationnement rue de Belfort, devant votre immeuble, contre paiement, bien sûr.

Or, à ce sujet, vous déclarez acquitter ce paiement jusqu'à la fin de l'année alors que le stationnement devant l'immeuble serait possible (ce qui n'est pas le cas puisque les véhicules d'entreprise sont constamment stationnés là).

.../...

.../...

Par ailleurs l'arrêté municipal pour le passage Rambaud ne donne lieu à aucune redevance. Il s'agissait du débord des palissades de votre construction... Mais vous avez, encore à l'heure actuelle, laissé stationner les véhicules de chantier et par le passé une benne à gravats qui a largement débordé sur le passage. Nous sommes en possession de plusieurs photos le démontrant.

Cette occupation du domaine public, sans autorisation devient insupportable pour les habitants et nous nous devons de relayer leur courroux.

Nous espérons donc que vous ferez tout ce qu'il convient afin que trottoirs et chaussée du passage soient remis en état le plus rapidement possible et déplorons que ce ne soit pas avant les fêtes de fin d'année.

Nous vous en remercions par avance et vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

J.Claude GOUDOT .